



Commandement de payer afin de saisie vente

Par **5555555**, le **03/04/2015** à **23:41**

Bonjour,

A cause d'un avocat commis d'office (m'ayant pas du tout défendu), je n'ai pu faire appel : condamné solidairement. Ma vie est un enfer, un huissier a décidé de s'attaquer donc juste à moi au lieu de s'en prendre aux très très très solvables. Je lui ai fait part de ma situation (surendettement, maladie ..) il s'en fout.

C'est un commandement de payer afin de saisie vente. Que puis-je faire ? Merci d'avance de vos réponses

Par **Erwann III**, le **06/04/2015** à **21:23**

Bonjour,

donnez donc à l'huissier de justice en question, les informations de solvabilité dont vous disposez sur les autres codébiteurs, ça lui facilitera la tâche et vous serez tranquille.

Par **5555555**, le **06/04/2015** à **23:42**

Bonsoir,

Les informations, l'huissier les a déjà. En fait j'ai appris que sur 30, on est pour cette victime, 4 à avoir reçu un commandement de l'huissier, apparemment je suis le seul à être "localisable, je n'ai pas les moyens de changer d'adresse tous les 4 matins comme eux ... donc l'huissier ne cherche pas ailleurs. Je me prépare psychologiquement à être saisi de

partout. J'ai beaucoup de mal. Je sais qu'il doit me laisser le minimum vital, mais si je ne paie plus mes loyers, il n'y a pas de surprise, c'est la rue.

Par **aguesseau**, le **07/04/2015** à **09:30**

bjr,

quand il y a solidarité entre les débiteurs, le créancier ou son huissier cherche à faire payer le(s) débiteur (s) le(s) plus solvable (s), je ne vois pas l'intérêt pour le créancier de vouloir faire payer un débiteur à la solvabilité incertaine mais c'est sa décision sachant que le débiteur qui a payé pourra demander aux autres débiteurs de le rembourser.

l'huissier peut connaître et saisir les comptes bancaires des débiteurs sans connaître leurs adresses.

cdt